

Image not found or type unknown



Dégât des eaux provenant d'un autre appartement

Par **Mimai**, le **04/09/2011** à **21:53**

Bonjour,

Je suis locataire d'un studio et l'appartement situé 3 étages au dessus (au 4ème étage) rencontre une fuite.

Le problème est que cet appartement est inhabité, et que l'agence qui détient l'appartement en question ne veut pas payer pour les dégâts.

Cela fait maintenant un mois que de l'eau coule chez moi, et cela devient invivable. J'ai contacté mon assurance, mais je me demande si je suis en droit d'attaquer l'agence en justice, ou du moins agir de façon à ce qu'ils soient un peu plus concernés par le problème.